CAMPUS YVETOT NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

APPRENTISSAGE

Bac Pro CGEA

Conduite et gestion de l'entreprise agricole

Elevage et culture

Code RNCP : 38316 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire - Date enregistrement au RNCP : 07/03/2017



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son titulaire d'être capable de :

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- Débattre à l'ère de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles
- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production
- Piloter une entreprise agricole
- Assurer la conduite technique des productions
- Gérer le travail dans l'entreprise agricole et réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte
- Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.
Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en seconde, le/la candidat.e doit :

- Etre âgé.e de 15 ans (ou plus) au 31/12 de l'année d'intégration,
- Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième.

Pour être admis.e en première, le/la candidat.e doit :

- Etre âgé.e de moins de 30 ans,
- Etre titulaire d'un BEP, d'un BEPA, d'un CAP, d'un CAPA ou avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de seconde professionnelle, générale et technologique,
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage dans une exploitation en polyculture élevage.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé.es des enseignements. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat.es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

DURÉE

Formation alternée sur 2 ou 3 ans :

- 17 (595h) à 20 semaines (700h) en centre de formation par an
- 32 (1120h) à 35 (1225h) semaines en entreprise par an dont 5 semaines de congés payés

De septembre à juillet

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

CE DIPLÔME EST EGALEMENT ACCESSIBLE EN FORMATION SCOLAIRE OU EN VAE (NATURAPOLE.FR)

CONTENU DE LA FORMATION

MATIÈRES PROFESSIONNELLES	• Pilotage de l'entreprise • Connaissance de l'entreprise agricole • Gestion de l'entreprise agricole • Gestion durable • Conduite d'un processus de production • Agronomie / Zootechnie • Agroéquipement • Gestion de l'énergie
MATIÈRES GÉNÉRALES	• Français et documentation • Histoire / Géographie • Education socioculturelle • Anglais • EPS / Santé • Mathématiques et informatique • Biologie / Ecologie • Physique / Chimie

ÉVALUATION - VALIDATION

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF) (écrit-oral-pratique)
- D'une évaluation finale (écrit-oral-dossier)

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2022-2026) : 79%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2024, à 6 mois) : 100%
- Taux poursuite études (sortants 2024) : 88%
- Taux moyen de satisfaction (2022-2026) : 95%

Données complémentaires sur notre site web.

RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Âge / Année / Classe	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1re année	27 % du SMIC	50 % du SMIC*	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2e année	39 % du SMIC	57 % du SMIC*	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3e année	55%	67%	78%	100% du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.
*Selon l'accord de la branche agricole.

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 56 39 25 - cfa.yvetot@educagri.fr** **Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc**

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RÉGION NORMANDIE

L'AVENTURE DU VIVANT

FRANCE compétences

www.campus-yvetot.fr

09/26 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint